

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 70 (1925)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CHRONIQUES et NOUVELLES

## CHRONIQUE SUISSE

La question des instructeurs. — Les *Cahiers militaires* et la réforme du haut-commandement. — La presse aux manœuvres.

L'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* continue sa campagne pour la réorganisation du personnel d'instruction. Sa livraison du 28 mars contient deux articles fort intéressants sur cette question.

L'un de ces articles, du lieutenant-colonel Rychner, complète sur certains points l'exposé du lieutenant-colonel Brunner. Il reconnaît qu'il y a trop d'officiers supérieurs dans le personnel d'instruction et recommande d'employer le surplus à des services spéciaux : écoles centrales, écoles d'officiers, etc., plutôt que comme instructeurs de compagnie.

L'autre article, plus étendu, est dû au colonel Zwicky, ancien instructeur d'arrondissement de la 3<sup>e</sup> division. Pour lui, la question se résume à celle-ci : comment faut-il employer les lieutenants-colonels du corps d'instruction ? En effet, les colonels trouvent leur emploi naturel comme commandants des écoles de recrues, les majors et capitaines, comme instructeurs de compagnie. Or, il y a trop de colonels et pas assez de majors et de capitaines, ce qui force à donner parfois aux lieutenants-colonels des fonctions d'instructeurs de compagnie, c'est-à-dire, de major, ou, à proprement parler, de capitaine.

Voilà le diagnostic. Pour trouver le remède, le colonel Zwicky recherche d'abord la cause. Il la trouve dans le fait que, dans notre armée, par suite de nos prescriptions sur l'avancement, on reste trop peu de temps capitaine. Dans la plupart des autres armées, on ne devient guère officier supérieur qu'entre 40 et 45 ans ; chez nous, d'après les calculs du colonel Zwicky, on le devient en moyenne à 36-37 ans. De là la pléthore d'officiers supérieurs ; elle ne se fait guère sentir dans les cadres de milice, où les exigences de la vie civile forcent un grand nombre d'officiers à renoncer à l'avancement ; elle est d'autant plus frappante dans le personnel permanent.

Le colonel Zwicky établit, par des statistiques, que ce personnel n'est pas trop âgé, mais trop élevé en grade. L'application des normes françaises sur la limite d'âge n'atteindrait, dans le corps de l'instruction de l'infanterie, que quatre colonels sur dix-neuf, et un lieute-

nant-colonel sur vingt-six. Ce ne serait qu'un palliatif. Le colonel Zwickly croit avoir trouvé le vrai remède en reprenant une proposition du général Wille, d'exiger dix ans de grade de capitaine pour l'avancement au grade de major.

L'idée est certes intéressante, mais, à première vue, elle suggère plusieurs objections. Tout d'abord, il faudra remanier complètement nos prescriptions sur l'avancement, travail administratif qui exigera un gros effort pour vaincre la force d'inertie des bureaux et des commissions.

Puis, si l'on obtient cette victoire, ne risque-t-on pas de compromettre le recrutement de nos commandants de bataillon ? On ne peut évidemment pas avoir deux poids et deux mesures : exiger des officiers permanents 10 ans de grade de capitaine, et des officiers de milice 4 ans seulement, serait une monstruosité. Mais nos officiers de milice voudront-ils et pourront-ils attendre dix ans le gros galon ? Le colonel Zwickly ne répond pas à cette question ; il est fort à craindre qu'une enquête sérieuse ne donne une réponse négative. Puisqu'il s'agit surtout des lieutenants-colonels, nous verrions plutôt le remède dans un ralentissement de l'avancement à ce grade, par exemple en exigeant six ou huit ans de grade de capitaine au lieu de quatre, et huit ans de major au lieu de six. Ainsi amendée et combinée avec l'application d'une limite d'âge, la proposition Zwickly nous paraît de nature à porter remède à la pléthore de lieutenants-colonels dans le corps d'instruction. Nous la recommandons aux méditations de la Commission de défense nationale et des chefs de service du Département militaire fédéral.

A ce propos, signalons qu'un certain courant d'opinion se manifeste dans l'infanterie en faveur de la création d'un corps de sous-officiers aide-instructeurs, tel qu'il existe dans les armes spéciales. Nous ne pourrons qu'appuyer ce mouvement, en nous étonnant qu'il ne se soit pas produit plus tôt, tant sa nécessité nous paraît évidente.

La même livraison de l'*Allgemeine* contient un troisième article sur l'instruction de l'infanterie, dû à la plume compétente du colonel commandant de corps Wildbolz. Ce n'est plus là des instructeurs qu'il s'agit, mais des élèves ; le colonel Wildbolz estime que dans les écoles de recrues on s'occupe décidément trop peu de l'instruction des commandants de compagnie ; l'instruction de l'homme et de la section est bien faite, mais on en reste là. Il y a là évidemment une lacune, qui provient probablement d'une fausse application d'une idée juste. Au cours du service actif, le général Wille avait donné des directives dans ce sens, parce que la troupe et ses cadres pouvaient se perfec-

tionner à loisir pendant les longs mois de garde des frontières. Aujourd'hui, la cause n'existe plus, mais ses effets continuent à se propager. Cela d'autant plus que, en l'absence de règlement, il est bien délicat d'établir un programme pour l'instruction d'une compagnie d'infanterie. Nous ne doutons pas que, dès que notre infanterie aura un règlement — quand sera-ce ? — le chef de l'arme de l'infanterie ne remette promptement les choses au point, dans le sens désiré par le colonel Wildbolz.

\* \* \*

Ne nous parons pas des plumes du paon. Le paragraphe ci-dessus n'est pas du chroniqueur habituel de la *Revue militaire suisse*. Elle a prié un camarade particulièrement autorisé de suivre pour elle la question de la réforme du personnel d'instruction, opportunément soulevée par l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*. Elle publiera de même toutes remarques et observations qui lui seront adressées d'autre part.

Elle a eu l'occasion, voilà déjà dix-huit mois (chronique suisse de la livraison de novembre 1923), d'exprimer son opinion sur l'urgence d'une réforme du personnel d'instruction. Ce fut lors de l'intervention du colonel Dollfus au Conseil national, qui invoqua la statistique de 1922 pour établir l'insuffisance du recrutement du corps. Au lieu des 26 officiers subalternes de l'effectif budgétaire, le corps n'en comptait plus que huit, 3 dans l'infanterie au lieu de 7; dans la cavalerie, 0 au lieu de 3; 0 également au lieu de 1 dans la forteresse et aux subsistances; l'artillerie n'en possédait qu'un seul au lieu de 8, le génie 1 au lieu de 2, le service de santé 3, dont 2 provisoires, au lieu de 4.

La statistique de 1924 fait toucher du doigt l'état anormal du corps, plus spécialement dans l'infanterie. Elle indique 12 colonels, sans compter les instructeurs d'arrondissement et les directeurs des Ecoles centrales et de tir; 28 lieutenants-colonels, 14 majors, et plusieurs détachés dans les bureaux, presque tous colonels ou lieutenants-colonels; 17 capitaines et 4 premiers-lieutenants. Soit au moins 50 colonels et lieutenants-colonels contre 35 majors, capitaines et officiers subalternes. C'est à bon droit que la rédaction de l'*Allgemeine* a parlé d'une pyramide qu'on essaye de faire tenir sur le sommet.

Si l'on songe que le corps d'instruction est la cheville ouvrière et le fondement des connaissances techniques de toute l'armée, on reconnaîtra l'importance du problème à résoudre.

\* \* \*

Il nous conduit à une autre remarque. L'étude du meilleur emploi du personnel d'instruction n'est qu'un élément d'une question plus vaste encore, celle de la réforme du haut commandement liée, elle-même, à la réorganisation du Département militaire fédéral. Le deuxième « Cahier militaire » du colonel Fonjallaz et du major Cingria, a fait allusion à cette réforme, mais sans insister. Ce sera pour plus tard, a-t-il annoncé.

Nous ne pensons pas qu'un objet plus important puisse éveiller les préoccupations de tout notre corps d'officiers, beaucoup plus important que de savoir si, telle année, les manœuvres de division ou de brigade seront à simple ou à double action. Il touche à ce que nos Confédérés appellent « der innere Werth » de l'armée, expression que nous traduisons par « inspiration profonde ».

On sait que, jusqu'ici, et de tout temps, soit sous une forme, soit sous une autre, des dualismes et des pluralismes ont été les grands obstacles à un sain commandement et à une saine instruction de notre armée. Pourquoi ? Sans doute parce que le régime des dualismes et des pluralismes est à la base même de notre organisation populaire, et c'est cette circonstance, précisément, qui rend si difficile la réforme militaire. Notre organisation politique est résolument hostile à toute « unité de commandement ». Il y a là une vieille habitude, fondement de nos mœurs démocratiques, que nous avons dans le cœur et dans le sang. Or, nous commettons l'erreur de transporter cette tradition, justifiée en matière politique, c'est-à-dire dans notre société civile, dans le domaine militaire où non seulement elle n'est pas justifiée mais dommageable.

Nous avons eu un témoignage de la difficulté où nous sommes de consentir à la distinction nécessaire, après publication de deux articles de la *Revue militaire suisse* sur la réforme du haut commandement<sup>1</sup>. Ils ont soutenu l'opinion de l'unité du commandement. Sur quoi, de nos confrères de la presse quotidienne suisse romande l'ont aussitôt pris sur le mode plaisant : l'armée demande un chef, ont-ils dit en souriant avec indulgence : un peu comme le fabuliste parlant des grenouilles qui demandent un roi.

Un des premiers efforts à réaliser serait de pénétrer notre opinion publique de cette conviction qu'une armée est un outil qu'il est nécessaire de confectionner en vue du travail qui lui est assigné. C'est cette méconnaissance des exigences de l'emploi d'une armée qui est à la base de ce que l'on qualifie de « dilettantisme » dans la nôtre, et qui est un état d'esprit assez répandu dans les milieux popu-

<sup>1</sup> Vol. de 1923.

laïres qui s'intéressent aux choses de l'armée. Parce que nous sommes une république démocratique, nombre de citoyens très sympathiques à nos institutions militaires, très zélés dans l'accomplissement de leurs devoirs de soldats, donc d'une bonne foi qui ne peut être mise en doute, marquent une tendance à voir aussi dans l'armée une sorte de république démocratique. Il leur paraît naturel qu'elle soit découpée sur le patron civil. Ce que nous avons appelé « le régime municipal » y remplace l'unité de commandement.

Que la presse contribue plus ou moins à entretenir cette erreur, cela ne nous paraît pas une chose étonnante, car elle ne pourrait que difficilement ne pas participer de cet esprit public. Je penche même à croire que le *Cahier militaire* du colonel Fonjallaz ne l'accuserait pas des méfaits qu'il lui prête, s'il en connaissait mieux le mécanisme. Sur ce point, nous sommes en désaccord avec lui. Il s'étonne que lors des dernières manœuvres d'automne, les journalistes aient été avisés qu'un représentant de l'état-major du corps d'armée les mettrait au courant des péripéties des exercices à certaines heures de la journée dont ils seraient informés. Il en conclut que la presse a été, disons domestiquée, et chargée, par répercussion, de domestiquer le public.

La réalité est beaucoup plus simple. On ne peut pas demander à chaque journal d'envoyer aux manœuvres un correspondant qui ait fonctionné pendant la guerre européenne comme général d'armée, ou même simplement un de nos officiers de milice auquel il puisse fournir les moyens de transport qu'exige actuellement, si l'on veut être à peu près au courant de ce qui se passe, la visite d'un front même aussi limité qu'un front de division. D'autre part, les lecteurs du dit journal, qui sont qui des parents, qui des amis, qui des fiancées ou des cousines de l'appointé X., de la IV du 9, ou du dragon Y., du 1er escadron, tiennent à trouver, jour après jour, dans leur quotidien, le récit des « opérations ». Ces journaux sont très contents de pouvoir le faire d'une manière relativement exacte, et l'on ne voit pas comment ils s'y prendraient si quelqu'un ne racontait pas à leur correspondant ce que celui-ci n'a pas pu voir. Assurément il pourrait se limiter à ce qu'il a remarqué personnellement : des corbeaux qui picotaient des vers blancs dans un champ labouré, ou des génissons gambadant dans un pâturage. Mais les parents, les amis, les fiancées et les cousines ne seraient pas satisfaits.

Prenez d'ailleurs le premier *Cahier militaire*, vous y verrez que le major Cingria qui, d'une manière extrêmement consciente, y a rendu compte des exercices, et s'est appliqué à relever toutes les invraisemblances qu'il a remarquées jurement, n'a pas laissé, pour compléter ces informations, que d'assister à tous les « rapports

de presse » de l'état-major. Il en a rendu compte comme du reste et nous expose les informations qu'il a entendues. Est-ce du bourrage de crâne ? Et le major Cingria aurait-il assisté à ces exposés s'ils ne lui avaient pas paru utiles à son reportage ?

Tous les lecteurs des journaux connaissent l'existence de ces « rapports » ; leur informateur indique cette source de renseignements, et les appréciations personnelles qu'il ajoute dérivent de son esprit critique et de ses connaissances techniques plus ou moins développés. Il n'y a ni ténèbres, ni complots, ni « bourrage de crâne », ni rien de pareil.

Qu'à côté de cela, paraissent des récits personnels plus circonspectés, cherchant à présenter au public, dans un but d'enseignement militaire, telles des questions si diverses que soulève une période de manœuvre, c'est chose utile, et nous sommes de ceux qui félicitent le colonel Fonjallaz de l'ardeur qu'il apporte à le faire. Jusqu'ici, il est demeuré dans les formules générales ; il se propose d'entrer ultérieurement dans le détail des réformes qu'il estimerait utiles. Nous continuerons à le suivre avec l'intérêt que nous apportons à tout ce qui, de près ou de loin, est relatif à nos institutions militaires.

---

### **CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS**

*(De notre correspondant particulier.)*

Le Service du contrôle devant l'opinion. — La vague d'économie et le danger des institutions militaires tripartites. — Un exemple de gaspillage. — Le développement de la spécialisation et les Ecoles militaires. — A propos de la course des aviateurs militaires autour du monde.

Pendant la grande guerre, les Américains, au contact des armées européennes, et surtout de l'armée française, ont appris bien des choses. Par exemple, ils ont découvert qu'il leur manquait un Corps du contrôle. Voilà qui est bien. Mais — est-ce parce que, dans ce pays si indépendant, l'on n'aime guère à être contrôlé ? — toujours est-il que le ton de la presse militaire, qui reflète assez bien l'opinion générale des officiers, semble plutôt hostile à l'égard du nouveau service. En fait, le Contrôle se manifeste avec une telle ubiquité, et une vigueur si agressive, qu'on peut se demander : Y a-t-il donc tant de bavures administratives, de comptes erronés, de gaspillage dans l'armée, ou bien le service nouvellement institué tâche-t-il de justifier son existence en cherchant partout la petite bête ? Une affaire, qui a attiré quelque attention récemment, mérite, croyons-nous, d'être mentionnée ici pour la raison que c'est un exemple

de « la roideur » des décisions du Contrôle<sup>1</sup>. Un officier reçoit l'ordre de se rendre isolément dans une localité assez éloignée. Possédant une automobile, il n'utilise pas sa feuille de route, et fait le voyage dans sa machine. Après quoi, considérant qu'il avait épargné à l'Etat des frais de transport, il fait parvenir au Ministère une note de dépenses de benzine pour son auto et frais d'hôtel et garage pendant le trajet. A ceci, le Contrôle répond : « Tout ce que vous pouvez réclamer est le montant de la « benzine nécessitée par le voyage. Vous n'auriez pas encouru les frais d'hôtel, etc., si vous aviez utilisé la feuille de route à laquelle vous aviez droit. S'il vous a plu d'effectuer le trajet plus lentement avec votre machine, cela ne regarde pas l'Etat. Et si vous faites gagner à celui-ci, en l'espèce, quelque vingt dollars, tant pis pour vous ! »

La décision n'a pas manqué d'exciter de l'intérêt dans un pays où l'on compte aujourd'hui une automobile pour six habitants, et où beaucoup d'officiers en possèdent une. Parmi ces derniers, il n'y a pas mal de désappointement, non parce qu'ils désiraient faire des bénéfices aux dépens de l'Etat, mais parce qu'ils préféraient ce mode de locomotion aux voies ferrées pour se rendre dans leurs nouveaux postes. Un autre cas met en relief les dispositions quelque peu vindicatives du service en question. Un bourgeois se joint, volontairement bien entendu, au corps d'officiers de réserve. Il est envoyé faire un stage, et reçoit, entr'autres indemnités, 37 dollars d'allocation comme soutien de famille, ayant une vieille mère à sa charge. *Un an après*, le Contrôle lui demande des explications, déclarant que l'affidavit signé par lui ne montre pas clairement que sa mère a besoin de lui. L'officier, plutôt que d'entrer dans une controverse, rembourse la somme en litige, tout en faisant observer, que, pendant la durée de la guerre, il avait touché cette indemnité de soutien de famille. Le Contrôle, alors, prend la mouche. Quoique les comptes de guerre aient été homologués depuis longtemps, il rouvre le dossier ; et, après examen, ordonne à l'officier de rembourser 900 dollars de trop perçus, *parce qu'il résulte d'une enquête que, si la dite mère de l'intéressé avait fait un meilleur emploi de ses propres fonds, elle n'aurait pas été à la charge de son fils !* Comme chinoiserie administrative, cette décision est, certes, très réussie ! Le malheur est, en outre, qu'elle est fort maladroite, à un moment où les plus grands efforts sont faits pour recruter le corps d'officiers de réserve. Nombre de ces derniers, qui ont servi pendant la guerre, parlent de démissionner, par crainte de se voir exposés à des désagréments rétro-

<sup>1</sup> Créé le 10 juillet 1921.

spectifs, au cas de convocation pour une période d'instruction.

Ce qui est encore plus piquant est que le Ministre de la guerre lui-même, M. Weeks, est exaspéré par les exigences du Contrôleur général, lesquelles menacent de mettre le chef du département militaire sous la tutelle de ce fonctionnaire, particulièrement en ce qui concerne les contrats passés par le service du quartier-maître général.

— Mais l'économie est à l'ordre du jour, en matière militaire, surtout depuis le dernier message du Président Coolidge au Congrès. On a trouvé, comme toujours, plus commode de rogner les crédits de l'armée que ceux de services civils ; et cela malgré que l'horizon se soit singulièrement obscurci à cause des difficultés avec le Japon au sujet de la nouvelle loi d'immigration, et, plus récemment encore, par suite de la conclusion de l'alliance russo-japonaise. Un des résultats de la « vague d'économie » est que la Garde nationale est forcée de marquer le pas cette année — ce qui est d'autant plus malheureux qu'il s'était manifesté un regain de popularité en faveur de cette milice. Un certain nombre d'unités qui s'étaient formées, volontairement, ne pourront recevoir une reconnaissance officielle, faute de fonds.

Toutefois, il est un autre aspect à la question, bien mis en relief par un *congressman* éclairé, M. Dickinson. Ce dernier a fait en effet observer que, dans un pays dont les forces militaires se composent de trois éléments bien distincts — armée régulière, garde nationale (ou milice), et réserves organisées — il est essentiel que l'on procède avec la plus grande prudence en ce qui concerne la répartition des crédits, sans quoi il y a beaucoup de chances pour que l'armée régulière soit sacrifiée. Ce point de vue est très exact, car il est plus facile d'amener le Congrès à voter des fonds pour les deux autres branches du service, plus intéressantes pour des civils que des troupes régulières. Si un fort crédit est obtenu, une année, pour la garde nationale ou les réserves organisées, à l'exercice suivant la répartition restera presque inévitablement la même, parce que cela simplifie les choses, d'abord, et qu'ensuite le ministre, en vertu de l'adage « Un bon Tiens vaut mieux que deux Tu l'auras », juge prudent de ne pas lever de lièvre gênant, étant donné qu'une demande de transfert de crédit pourrait bien amener la suppression pure et simple de ce dernier. Ce danger est d'autant plus grand qu'il n'y a rien de stable dans le plan général de défense nationale, ou dans son mode de développement — fait qui a été reconnu à la récente convention de l'Association de la garde nationale, à Philadelphie, par un haut fonctionnaire du Ministère de la guerre, lequel a déclaré, en outre,

que le Congrès se montre incapable, en cette matière, de maintenir « une continuité d'action et d'objet, pas plus qu'une sage politique d'économie ». Il est notoire, malheureusement, que la *National Guard* cherche à agir sur le Parlement dans son propre intérêt, au lieu de se placer au point de vue de l'ensemble des services de la défense nationale ; et que les membres des réserves organisées en font autant, sans s'inquiéter des besoins financiers de la milice ou de l'armée régulière.

— Quoiqu'il en soit, prêcher l'économie aux Américains, et surtout à ceux qui font de la politique, est une tâche ingrate, s'il faut en juger par ce qui vient de se passer au Congrès, tout juste après le message présidentiel, lequel n'était qu'un long plaidoyer en faveur de la réduction des crédits. Les législateurs ont jugé bon de voter 15 000 dollars pour l'érection d'un monument à un... cantinier militaire de l'époque de la guerre de l'indépendance, sous prétexte qu'il avait été « soldat et inventeur ». Il est vrai que cet homme, un certain John Fitch, a essayé, sans succès, en 1790, d'établir un système de navigation à vapeur sur le Delaware. Mais ceci n'a rien à faire avec l'armée ; et quant aux services de guerre de cet individu, ils se bornent à avoir vendu la goutte et du tabac aux soldats de Washington, opération qui lui procura une grande fortune. Cette libéralité du Congrès est d'autant plus grotesque, que le Parlement n'a voté aucun fonds pour un monument à la mémoire du « Soldat inconnu » de la grande guerre, dont la tombe reste misérablement négligée au cimetière national d'Arlington.

— La guerre mondiale a fait partout sentir le besoin de spécialisation dans des services devenant de plus en plus compliqués. Par suite, le nombre des écoles militaires a considérablement augmenté aux Etats-Unis. Et il semble que cette évolution n'est pas encore terminée. De nouvelles branches s'ajoutent à celle déjà existantes. C'est ainsi que l'Ecole de quartiers-maîtres, instituée en 1920, pour former des soldats et sous-officiers comptables ou secrétaires, est ouverte maintenant aux officiers de ce corps. D'un autre côté, la durée des cours a passé de 3 à 9 mois, car on s'est aperçu qu'il y avait plus de matières à étudier qu'on ne l'avait supposé d'abord.

Ceci nous amène à jeter un rapide coup d'œil sur le système scolaire militaire de ce pays. Outre le Collège de guerre, à Washington, et les Ecoles de service général à Ft. Leavenworth (Ecole de commandement et d'état-major, avec son annexe où les études se font par correspondance), il y a les Ecoles des différentes armes (infanterie, cavalerie, artillerie de campagne, artillerie de côte, génie), et ensuite celles des divers services. Parmi ces derniers, le

service sanitaire en a cinq<sup>1</sup>; le Département du quartier-maître, trois<sup>2</sup>; l'ordonnance, deux (dont une de spécialistes); enfin, les signaux, le service de chimie, les chars d'assaut, les musiques militaires, les finances, et l'aumônerie, chacun une. Quant à l'aviation elle est largement pourvue, ayant six établissements scolaires<sup>3</sup>. Il existe en outre 12 écoles pour cuisiniers et boulanger; dont 3 dans les colonies. Récemment, il a été ouvert un petit collège d'industries de guerre, fréquenté surtout par des officiers des services du quartier-maître et de l'aviation, ou de l'ordonnance.

— En terminant, relatons que la fameuse épopee des aviateurs de l'armée américaine autour du monde a coûté la bagatelle de près de 177 millions et demi de dollars (environ 880 millions de francs suisses), sans compter des « frais indirects ». Le jeu en valait-il la chandelle ? Bien des officiers répondent affirmativement, en se basant sur l'encouragement ainsi donné à l'*Air Service*. La question de récompense pour les participants fait couler des flots d'encre. D'aucuns ont proposé de nommer d'emblée les officiers, généraux de brigade — ce qui est absurde. D'autres voudraient leur faire gagner 1000 rangs sur là liste d'avancement — ce qui reviendrait à punir les officiers n'ayant pas pris part à la course. Une rémunération pécuniaire a été aussi considérée ; mais elle rabaisserait l'éclat de l'expédition ; et, en outre, certains des participants ont déjà reçu, dit-on, près de 10 000 dollars par article écrit pour des revues.

### CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Aménagement des cadres : officiers valides et officiers mutilés. — L'instruction du ski dans l'armée.

Voici qu'un effort d'ensemble se dessine en vue de désencombrer les cadres de notre armée.

Depuis la guerre, bien des mesures ont été prises, sporadiques et, pour ainsi dire, en ordre dispersé ; elles n'ont produit que d'insignifiants résultats. Vers 1920, la monotonie renaissante du service militaire en temps de paix, d'une part et, d'autre part, les brillantes perspectives d'essor économique que l'on escomptait, firent que bon nombre d'officiers partirent en congé de longue durée, cherchant à s'adapter à une vie nouvelle. Ceux qui restaient n'étaient que l'écume.

<sup>1</sup> Ecole médicale, Ecole dentaire, Ecole de service médical [en] Campagne, Ecole de médecine d'aviation, Ecole vétérinaire),

<sup>2</sup> Dont une de Subsistances, et une de Transports automobiles.

<sup>3</sup> Primaire, Avancée, Tactique, Technique, Ballons, Génie [aérien], sans compter *The School of Aviation Medicine*, déjà mentionnée.

les meilleurs avaient été tués, les autres s'en allaient. Mais pour la plupart, ces derniers ne tardèrent pas à revenir, sans même attendre l'expiration de leur congé.

De sorte que nous trouvons, aujourd'hui, pour une armée diminuée de 300 000 h. sur l'effectif de 1913, et que la prochaine loi va réduire encore, pourvus d'un corps d'officiers actifs aussi nombreux qu'en 1913 : 34 000 environ.

On dit bien : plus le service de la troupe est réduit, meilleur doit être l'encadrement. C'est exact. Ce qui l'est non moins, c'est que la valeur même de l'officier est fonction de l'unité qu'il commande. Un capitaine qui n'a pas une compagnie de 200 hommes à faire manœuvrer jurement, n'est pas, ne peut pas être un capitaine excellent. Ainsi à tous les échelons.

Conserver une pléthore de cadres en diminuant l'armée permanente, c'est donc s'abuser d'étrange sorte. Bien qu'actifs, ces cadres ne vaudront pas sensiblement plus que des cadres de réserve qui seraient plus régulièrement entraînés que nos cadres de réserve actuels.

Louons en conséquence, comme il le mérite, le général Nollet, de vouloir diminuer l'encombrement de nos cadres. Nous étudierons les moyens qu'il propose au moment où sera discuté, devant le Parlement, le projet de loi récemment déposé. D'ici là, il semble permis de signaler, à propos de cet aménagement prochain, une contradiction qui mérite d'attirer l'attention.

On va s'ingénier — peut-être sans parvenir à un résultat pratique — à faire quitter l'armée à quelques milliers d'officiers valides, aptes à faire campagne et l'on conservera quelques milliers d'invalides, mutilés ou blessés de guerre qui non seulement ne sont point aptes à faire campagne, mais qui, la plupart, ne rendent que de médiocres services en temps de paix.

Certes, les prescriptions du projet d'aménagement s'appliquent indistinctement aux mutilés et aux bien portants. Mais quand ceux-ci hésitent à s'en aller de leur plein gré, ceux-là sont fermement résolus à ne pas broncher : ils savent trop, les malheureux, qu'ils ne trouveraient point de situation civile, du fait même de leur invalidité.

Il n'est pas douteux non plus qu'il y a, dans l'armée, des postes pouvant être occupés, sans distinction, par des mutilés ou des gens valides. Mais ils sont plus rares qu'on ne pense. La plupart des blessés se sont réfugiés dans les états-majors, grands ou petits, plutôt grands que petits, qu'ils considèrent comme des maisons de

retraite, alors qu'en réalité, un état-major doit être une usine en pleine activité où se consomment constamment du phosphore intellectuel et des énergies physiques. On l'oublie trop aujourd'hui. L'apathie qui règne du haut en bas dans notre armée a pour cause, non seulement la médiocrité des corps de troupe et l'instabilité des positions individuelles, mais encore l'insuffisance des états-majors, les grands surtout, encombrés d'une multitude d'officiers amoindris dans leurs facultés, aigris d'en être réduits à l'état de vieux débris, qui demeurent rivés au passé, tandis qu'autour d'eux, la vie veut reprendre, tournée vers l'avenir. Situation poignante, certes. Il y a un effort à tenter pour les dirigeants de notre armée, effort qui exigerá d'eux un véritable héroïsme. Mais quel que soit le prix qu'on y mette — et il importe qu'on l'y mette — l'intérêt du service y trouvera toujours son compte.

\* \* \*

Des invalides, passons sans transition aux sportifs.

Sous le double timbre de l'état-major de l'armée et de la direction de l'infanterie, une longue instruction vient de paraître, réglant l'enseignement du ski dans notre armée.

Il n'est point indispensable, à coup sûr, d'exposer les détails de cette instruction aux lecteurs de cette *Revue*. La Suisse est notre maître en matière d'alpinisme et de sports d'hiver et les prescriptions réglementaires sur la pratique du ski dans nos troupes sont, pour la plupart, si je ne m'abuse, empruntées à ce qui se fait depuis longtemps dans les troupes de montagne de l'armée helvétique.

En France, l'on cherche à former des skieurs utilisables, soit isolément, soit en petits groupes d'éclaireurs. Cette formation est faite, pour les officiers, par le centre général de Briançon que dirige, avec une compétence sans pareille, le sympathique colonel Lardant ; — pour les hommes de troupe, par des écoles régimentaires ou régionales. Il y a des écoles régimentaires de ski dans les 14e et 15e corps d'armée qui sont nos corps alpins, et éventuellement dans les 13e (Auvergne) et 20e (Vosges). Les écoles régionales appartiennent aux corps d'armée de nos autres régions montagneuses : 7e (Jura), 16e (Cévennes), 17e et 18e (Pyrénées).

Aucune désignation n'est faite d'office. J'avoue ne pas comprendre cette restriction. N'admet-on que des volontaires dans la cavalerie, où il faut *encore* monter à cheval ? Que l'on impose des limites d'âge aux officiers qui demandent à suivre les cours de montagne, rien de mieux. Mais qui ne voit l'utilité qu'il y aurait à disposer chez nous d'unités organiques entièrement aptes à manœuvrer en ski ? La guerre

italienne autour de Trente, devrait nous servir de leçon : toute opération était arrêtée par la neige faute de pouvoir constituer des éléments mobiles assez importants. Et combien d'occasions manquées, de surprendre les Autrichiens enfouis au fond de leurs abris ! L'armée opérant en montagne qui, la première, pourra mettre sur ski un effectif suffisant pour exécuter une manœuvre un peu importante, se rira des quartiers d'hiver, que connaissait la guerre à la mode d'autrefois.

Je renvoie au texte même de l'instruction (*Bulletin officiel*, édition chronologique. No 11, 16 mars 1925, p. 569. Lavauzelle, édit.), les lecteurs qui désireraient avoir des précisions plus complètes sur l'organisation d'ensemble de nos écoles de ski, en particulier sur le choix du personnel, l'habillement, le campement, l'encadrement, les date et durée des cours, l'installation de Briançon avec son musée, sa bibliothèque, son cinéma, ses traîneaux et automobiles à neige, son chenil et son atelier de fabrication des skis.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*L'avènement des armes automatiques*, par Marcel Devouges, ingénieur d'armement. In-8° de 270 pages, illustré de 41 figures. Paris 1925. Charles Lavauzelle et Cie. Prix : 10 fr. (français).

Ce précis se propose, nous dit l'auteur dans son avant-propos, de vulgariser aussi succinctement que possible, la technique et les conditions d'emploi des armes automatiques, de mentionner les armes caractéristiques créées jusqu'à ce jour et de rechercher les bases rationnelles sur lesquelles pourrait être établi l'armement futur de petit calibre des armées en campagne.

Un aperçu général passe en revue les progrès de la vitesse de tir depuis l'invention des armes portatives, — époque à laquelle l'arquebuse et le mousquet permettaient de lancer un projectile à peine par minute — jusqu'à l'avènement des armes à chargeur donnant un rendement maximum de 12 cartouches par minute avec tireurs moyens. Après énumération des arguments de ceux qui s'opposent à l'adoption du fusil individuel automatique (complication du mécanisme, débit exagéré compliquant le ravitaillement, gaspillage), l'auteur expose la technique, l'emploi, les conditions de tir et de service des armes automatiques, individuelles et collectives, dont il prévoit le développement inoui dans la guerre future. Il les groupe en cinq catégories :

a) Armes fonctionnant par recul (mitrailleuses Skoda, Schwarzlose, carabine Winchester, etc.).

b) Armes fonctionnant par emprunt de gaz (mitrailleuses Hotchkiss, Colt, Lewis, fusils-mitrailleurs Browning et Mondragon, etc.).